

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Mars 1880.

Chronique générale.

Le prince de Hohenlohe quitte définitivement son poste d'ambassadeur de Prusse à Paris et rentre à Berlin pour prendre l'intérim des affaires étrangères.

On sait que le prince de Hohenlohe est le confident le plus intime du prince de Bismarck.

Dans les cercles diplomatiques, on croit que le prince de Hohenlohe ne reviendra pas à Paris et que l'Allemagne ne sera représentée en France que par un chargé d'affaires « subordonné ».

Les inquiétudes signalées par plusieurs journaux, et entre autres par le National, ne règnent pas seulement en France. Elles ont encore un écho à l'étranger. Voici une dépêche que le Moniteur universel a reçue de son correspondant particulier à Vienne :

« Vienne, 28 février, soir. »

Le public viennois montre une certaine impatience à l'occasion des bruits de guerre qui circulent. Cependant l'arrestation d'un officier prussien près de Reims est ici la cause d'un nouvel émoi.

Si à Vienne on se préoccupe de l'incident de Reims, qui, en temps ordinaire, n'aurait pas d'importance, c'est que la situation reste toujours pleine de tiraillements. Si la moindre nouvelle inquiète, c'est qu'on n'a pas confiance dans la tranquillité générale.

Le Journal officiel enregistre chaque jour des « épurations » dans le corps des percepteurs de Paris ou de province. Parmi les épurés, nous remarquons MM.

Dugrosriez, neveu de M. Feray, sénateur du centre gauche ; de la Roche-Brochard, gendre du sénateur de la droite, M. le général de Ladmirault ; de Louvencourt, neveu par alliance de M. le maréchal de Mac-Mahon ; Lemaréchal, gendre de M. Rouland, mort sénateur et gouverneur de la Banque de France ; Marc, qui comptait 28 ans de services ; Delvincourt, ancien avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation, nommé receveur central à Paris en novembre 1870 par M. Ernest Picard, et qui a courageusement fait son devoir contre la Commune.

Les nouveaux fonctionnaires choisis par M. Wilson sont, pour la plupart, inconnus, quant à leurs services, qui font souvent défaut, ou trop connus pour leurs détestables opinions.

L'AFFAIRE HARTMANN.

Le bruit qu'Hartmann s'était pendu dans sa prison a couru ; mais il n'en était rien, le prisonnier russe est parfaitement vivant.

Deux personnages russes qui connaissent parfaitement Hartmann au moment où il habitait Saint-Petersbourg, viennent d'arriver à Paris pour constater de visu l'identité de l'individu arrêté.

On a annoncé, à l'un de nos ministres, que M. Louis Blanc, ce vieil enfant terrible, avait résolu d'interpeller le ministre de la justice sur les suites que le gouvernement compte donner à la demande d'extradition d'Hartmann.

Il fallait bien que l'intervention de M. Victor Hugo vint encore compliquer les embarras du gouvernement dans l'affaire Hartmann.

Voici la lettre que ce personnage vient d'adresser au Président de la République et aux ministres :

AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

Vous êtes un gouvernement loyal. Vous ne pouvez pas livrer cet homme.

La loi est entre vous et lui. Et, au-dessus de la loi, il y a le droit. Le despotisme et le nihilisme sont les deux aspects monstrueux du même fait, qui est un fait po-

litique. Les lois d'extradition s'arrêtent devant les faits politiques. Ces lois, toutes les nations les observent ; la France les observera. Vous ne livrez pas cet homme.

VICTOR HUGO.

27 février 1880.

On ne discute pas de telles allégations, qui semblent émaner d'un cerveau malade.

M. Victor Hugo fait campagne avec toute la presse radicale en faveur d'un assassin, et voici que les étudiants de Paris entendent aussi s'occuper de l'affaire. Nous trouvons dans la Lanterne la note suivante :

A nos camarades.

A l'occasion de l'arrestation de M. Hartmann, jeune étudiant russe, nous invitons les étudiants français à une réunion privée qui aura lieu le lundi 1er mars, à huit heures précises, salle des Ecoles, rue d'Arras, 3, à l'effet d'envoyer une adresse demandant la mise en liberté de notre camarade.

Un groupe d'étudiants.

Pour les renseignements, s'adresser aujourd'hui samedi 28 février, de une à cinq heures, à MM. Forsler, 35, rue Jacob ; Camescasse, 20, rue Racine.

Cette réunion d'étudiants, à l'occasion d'un fait qui est exclusivement du ressort diplomatique, nous semble une énormité sans précédents. Le gouvernement républicain est un tel gâchis que tout y est mêlé dans le plus complet désordre et que les choses les plus étranges y sont possibles.

C'est là un digne pendant à la lettre de Victor Hugo.

On assure que deux agents de la police russe sont arrivés à Paris pour emmener Hartmann au cas où l'extradition serait accordée.

L'instruction de l'affaire Hartmann durera au moins huit ou dix jours. La décision que prendra le gouvernement sera appuyée par une consultation rédigée par des juristes autorisés.

On mande de Constantinople :

« Anou, chargé d'affaires de Russie, et le colonel Conaroff, attaché à l'ambassade,

pendant une promenade à cheval, ont essuyé deux coups de feu. Le colonel Conaroff a été légèrement blessé ; les assassins ont échappé. »

Voici les résultats des élections législatives qui ont eu lieu dimanche :

A Ruffec, M. Gautier, conservateur, a été élu par 7,267 voix, contre M. Barillier, républicain, qui en a obtenu 6,887.

A Narbonne, M. Labadié, radical, a obtenu 7,505 voix ; M. Digeon, socialiste amnistié, 5,597 ; M. Coural, républicain opportuniste, 2,480. Il y a ballottage.

M. Bartholoni, conservateur, ancien député, a été élu conseiller municipal de Paris pour le quartier Saint-Thomas d'Aquin par 4,744 voix ; M. Curie, républicain, en a obtenu 4,207.

Le général de division Faidherbe est nommé grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, en remplacement du général Vinoy.

Le général de brigade Rousseau est nommé secrétaire général de la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur, en remplacement du général de brigade Durand de Villers.

Cette double épuration était depuis longtemps réclamée par les amis du ministère.

A ce sujet, nous lisons dans les Tablettes d'un Spectateur : « On annonce que six membres du conseil de l'ordre de la Légion-d'Honneur vont donner leur démission. »

LES ESPIONS ALLEMANDS.

La Champagne publie la note suivante, au sujet de l'étranger arrêté à Reims :

« Les journaux de Paris et de province s'occupent de l'arrestation de l'individu qui prenait, croit-on, des vues photographiques du fort de Berru.

On sait avec quelle réserve nous avons parlé

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE BARON DE KOENIG

(Suite.)

Le soir même, la comtesse fit appeler dans sa chambre les deux jeunes gens.

Lorsqu'ils furent entrés, M<sup>me</sup> de Rochebrune leur prit la main avec une certaine solennité ; elle paraissait fort émue.

— Je vous ai fait demander, mes enfants, dit-elle d'un air doux et grave à la fois, pour une affaire importante qui vous concerne, qui te concerne surtout toi, ma fille...

Alice écoutait avec attention.

— Oui, poursuivit la comtesse, car j'ai été coupable envers toi...

— Oh ! ma mère, pourquoi donc encore rappeler ces souvenirs ? interrompit la jeune fille, avec un ton de reproche aimable, et croyant qu'il s'agissait du retour de Châteaudun et de l'attitude trop sévère de M<sup>me</sup> de Rochebrune.

— Écoute, mon enfant. Ce dont j'ai à t'entretenir aujourd'hui est entièrement nouveau pour toi ; tu me diras tout à l'heure si j'ai eu tort de prendre

dans ta vie et dans ton cœur une place qui ne devait pas t'appartenir et de garder si longtemps une confiance que tu dois connaître aujourd'hui...

Comme Paul, tu es d'âge à prendre un parti ; j'y ai songé, j'y songe depuis longtemps déjà, tu le sais.

Mais, avant que je remplisse ma promesse, il convient de t'apprendre un secret qui n'a jamais été connu que du comte de Rochebrune et de moi. As-tu, ma chère Alice, le courage de m'entendre ?...

— Parlez ! parlez ! dit la jeune fille, saisie d'inquiétude et craignant de perdre une syllabe, de laisser échapper un souffle de la comtesse.

— L'histoire que j'ai à vous raconter, mes enfants, est bien longue, mais je dois la prendre dès le début...

J'avais eu pour amie de pension une jeune fille douée des qualités les plus rares et les plus nobles, d'un cœur tendre et dévoué, trop sensible même, pour son bonheur.

La beauté de son visage était vraiment le miroir fidèle de la limpidité de son âme. Elle possédait, en un mot, tous les charmes d'une bonne et gracieuse femme du monde.

Introduite par son père, officier de la maison de Charles X, dans les plus brillantes réunions de Paris, elle ne tarda pas à en devenir l'idole, d'autant plus aimable, d'autant plus fêtée, qu'elle

semblait ignorer seule la puissance de ses attraits. Peu à peu elle s'habitua à cette vie de luxe et de plaisir.

Quelle que fût la solidité de sa vertu, son cœur, enivré de tant d'hommages, ne put résister longtemps à un pareil contact, il vit trouble.

Alice de la Tour-Andry avait une grande fortune, elle appartenait à une famille de bonne souche, très-bien vue à la cour ; tout semblait lui sourire et lui promettre le bonheur.

C'est alors qu'un officier de la garde royale, chevalier brillant et entreprenant, parvint à s'emparer de la foi de mon amie.

Naïve et candide comme elle l'était, celle-ci ne pouvait s'imaginer qu'un homme aussi charmant dans un salon pût être jamais un mari sans constance et sans affection.

Et cependant — il faut le dire, car je t'ai promis la vérité tout entière, — moins d'un an après son mariage, Alice de la Tour-Andry avait déjà beaucoup souffert, de ces souffrances que l'on ne conçoit que quand on en a été témoin...

Bref, le capitaine du Treilh, qui l'avait emmenée en Algérie, fut blessé mortellement dans une affaire avec les indigènes ; il put revoir sa pauvre femme et lui demander pardon de tout ce qu'il lui avait fait endurer.

M<sup>me</sup> du Treilh eut au moins cette consolation suprême de voir le père de son enfant reconnaître

ses erreurs ; et le repentir de ses derniers instants lui fit oublier pour toujours ses égarements passés. Elle n'avait pu former d'autre vœu.

Ma pauvre Alice venait de perdre ses parents. Comme je viens de vous le dire, je crois, elle allait bientôt mettre au monde un enfant, une fille.

Épuisée par les larmes qu'elle avait versées, elle ne put résister aux douleurs de la maternité. C'était au moment où M. de Rochebrune avait eu quelque velléité de colonisation ; je me retrouvais en Algérie, quand la pauvre jeune femme succomba, seule, abandonnée sur la terre d'Afrique, n'ayant qu'une amie compatissante à son chevet, elle que tout le monde encensait et flattait deux années auparavant dans les plus belles réunions mondaines.

La comtesse s'arrêta un instant. Alice pleurait en silence.

M<sup>me</sup> de Rochebrune continua :

— Alice de la Tour-Andry avait une piété vive et profonde, elle trouva dans ses sentiments de foi les consolations qui l'avaient soutenue au milieu de ses luttes, elle fut calme et résignée à ses derniers moments.

Et pourtant..., quelque grandes que soient les espérances de la religion chrétienne, il est de certaines inquiétudes que la nature ne peut guère se décider à vaincre.

Quand la jeune mère eut rempli ses devoirs envers Dieu, une pensée l'assiégeait encore, pensée

de ce fait. Un journal du matin n'a pas cru devoir se montrer si réservé et il a publié assez légèrement la note que nous avions reçue nous-mêmes de la sous-préfecture, et dans laquelle se trouvait cette phrase bien faite pour causer une légitime émotion.

» La voici :

« Il y a intérêt à ne rien dire quant à présent. »

» Nous n'avons pas voulu publier cette note pour ne pas inquiéter nos concitoyens.

» L'affaire serait donc grave, puisqu'il y a un tel intérêt à garder le silence? Mais alors pourquoi n'avoir pas pris les précautions nécessaires, pourquoi avoir fait traverser la ville à pied à cet individu entre des soldats sabrés au poing, au milieu de la foule? Il est difficile de garder secrète une chose qui a une ville pour témoin. »

A l'occasion de cette arrestation, nous lisons dans le *National* :

« Plusieurs de nos abonnés qui habitent les départements de l'Est nous font part de leurs craintes patriotiques au sujet des relations de la France et de l'Allemagne. Tout en appréciant à leur valeur les déclarations pacifiques qui émanent du monde officiel, ils jugent opportun de nous signaler quelques faits d'une inquiétante nature.

» L'émotion est principalement entretenue par des lettres qu'écrivent à certains de nos compatriotes des officiers allemands qui ont déjà servi dans la guerre de 1870; leurs avertissements prennent cette année un caractère très-précis. Dans l'armée allemande on se préparerait ouvertement à une nouvelle campagne; un de ces correspondants affirmerait même que des cartes comprenant la ville de Dijon dans les frontières futures de l'Empire auraient été récemment distribuées.

» En outre, l'inquiétude est aggravée par la présence attestée, dans les régions de Langres et de Dijon, d'officiers étrangers qui ne voyagent pas seulement pour leur plaisir.

» Nous croyons qu'il est du devoir de la presse d'enregistrer ces informations quand leur authenticité est réelle; car il serait fort regrettable que, dans le silence général, l'opinion s'exagérât la valeur de ces symptômes. Les cercles d'officiers peuvent s'échauffer à l'idée d'une guerre qui n'est nullement décidée, et le zèle de l'état-major allemand est assez connu pour qu'on ne s'étonne pas des voyages d'exploration scientifique entrepris sous ses ordres. »

On remarquera que ces lignes sont extraites d'un journal républicain. Si nous avons publié pareilles informations, la presse gouvernementale nous eut, sans doute, accusés de semer des inquiétudes et d'alarmer inutilement.

Certainement les informations du *National* sont faites pour éveiller l'attention; mais nous pensons que ces craintes sont prématurées. Les affaires extérieures, surtout celles qui concernent nos relations avec l'Allemagne, doivent être envisagées avec plus de prudence et de sang-froid.

D'autre part, le *Courrier du Tarn* et après lui plusieurs journaux de Paris ont annoncé l'arrestation, à Puylaurens, de deux jeunes officiers allemands qu'on avait surpris, un carnet et une carte à la main, prenant des notes.

d'amour et de sacrifice! — M<sup>me</sup> du Treilh n'en eut jamais d'autres, — que deviendrait l'enfant qu'elle venait de mettre au monde?...

Angoisses terribles d'une mère mourante, à cette idée que sa mort laisserait une orpheline qui ne la connaîtrait jamais; un pauvre petit être abandonné de tous, sans affection, sans parents, sans mère!

— Oh! me disait la malade, avec un accent qui déchirait le cœur, il m'eût été pourtant bien doux de recevoir ses caresses; d'entendre sa bouche prononcer ce mot si simple et si tendre: « maman »!

Je le sens, non je ne goûterai pas ses baisers, je n'entendrai jamais sa voix: Puisque vous le voulez, ô mon Dieu, que votre volonté soit faite!...

Mais ce qui me fait peur... Ah! Dieu! Qui donc en prendra soin, qui donc l'élèvera dans vos préceptes, lui signalera les dangers de ce monde, si attrayant et si trompeur, qui me remplacera près d'elle?...

Ma résolution était prise.

— Moi, lui dis-je, la petite Alice serait ma fille, si vous lui manquiez...

(A suivre.)

JACQUES DE FONTENELLE.

Il paraît que la rumeur publique avait quelque peu exagéré l'incident, car aujourd'hui l'on assure que ces jeunes gens d'origine prussienne, l'un voyageur de commerce, l'autre peintre, auraient été mis en liberté après un interrogatoire subi par eux à la sous-préfecture. Il est à noter toutefois qu'officiers ou non, ce n'étaient pas moins des Prussiens.

Nous voulons accepter ces explications et ne pas nous demander si nous sommes revenus aux agissements des espions allemands en 1868 et 1869; mais nous ne saurions dire trop haut au gouvernement que, ne crût-il point à la réalité de ces agissements et ne fût-ce que pour rassurer l'opinion publique, toujours facile à s'émouvoir, il ait à apporter la plus grande vigilance sur tout ce qui se passe dans nos places fortes et sur nos frontières.

\*\*

Il paraît que les nihilistes coupables de crimes ne se réfugient pas seulement à Paris. Voici ce que nous lisons dans la *Gazette de Cologne* :

« On a arrêté ici ces jours derniers un nommé Edmond de Hiwiakowki de Kiew, se disant ambassadeur russe. Depuis deux jours, cet homme avait éveillé les soupçons par ses allures suspectes; se plaçant sous la protection d'un revolver à 6 coups, il avait refusé de fournir sur sa personne toute indication.

» Il opposa une vive résistance à ceux qui venaient l'arrêter et, pendant le trajet, il se rendit coupable d'une grossière injure à l'adresse de l'empereur d'Allemagne. Plusieurs dépêches envoyées en Russie sont restées sans résultat. Toutefois, la police a pu faire constater par témoins que l'individu arrêté a déclaré avoir pris part à l'attentat de Moscou, dirigé contre l'empereur. Il a déclaré en outre qu'aussitôt qu'il serait rentré sur le territoire russe, il avait l'intention de préparer un nouvel attentat auquel cette fois l'empereur n'échapperait point. L'instruction judiciaire éclaircira sans doute cette affaire. »

Les projets avoués par ce misérable concordent parfaitement avec les affiches menaçantes qui sont toutes les nuits placardées sur les murs de Saint-Petersbourg.

## Etranger.

RUSSIE. — On craint à Saint-Petersbourg des manifestations de nihilistes, pour le 4 mars (19 février), 25<sup>e</sup> anniversaire du règne de l'empereur Alexandre II. On suppose, d'après certains indices, que le feu ne soit mis sur plusieurs points de la capitale à la fois. Les nihilistes se réjouissent de la nomination du directeur; ils avaient craint un Mouravieff et on leur a donné un homme doux et bon.

Tous les ambassadeurs de Russie auprès des diverses puissances européennes sont, assure-t-on, appelés à Saint-Petersbourg.

ALLEMAGNE. — Le prince Hohenloe a déclaré que si le prince de Bismark prononce des paroles comminatoires ou à double entente à l'égard de la France, il refusera net de coopérer à la politique du chancelier et se retirera des affaires.

Ce qui paraît avoir exaspéré M. de Bismark, c'est le séjour que le grand-duc Nicolas vient de faire à Paris.

L'empereur Guillaume a absolument interdit à son chancelier de s'avancer trop loin, en blessant les susceptibilités de la France et en surexcitant les Russes contre l'Allemagne. Dans le public, on dit: *Bismark ist krank* (est malade); donc il faut s'attendre à une explosion.

## Chronique militaire.

M. le général Farre, ministre de la guerre, a été entendu par la commission du service militaire, au sujet des mesures qu'il compte proposer pour la réduction de la durée du service et la suppression du volontariat d'un an.

Le ministre a déclaré maintenir son projet de réaliser, par voie de réglementation administrative, la réduction du service à quarante mois, soit trois ans et quatre mois.

En ce qui concerne le volontariat d'un an, le ministre voudrait réduire le nombre des volontaires à 5,000, dont 2,500 de droit, ayant le diplôme de bachelier ou un certificat équivalent, et 2,500 accordés à l'industrie, au commerce et aux carrières libérales.

Pour ces 2,500 derniers, il y aurait un examen d'admissibilité dans chaque chef-lieu de département et un examen définitif au chef-lieu du corps d'armée.

Ce dernier examen serait très-sévère et la commission serait nommée au dernier moment.

Enfin, le général Farre consentirait à accorder aux jeunes gens pauvres l'exonération de la prime de 1,500 fr.

Les « pauvres » seront probablement les fils de frères et amis républicains gratifiés d'une prime par l'arbitraire ministériel!

D'autre part, M. le général Farre réalisant par voie administrative le projet Laisant, que la Chambre repousse, ne serait-ce point là un scandale et un péril?

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Il nous est tombé sous la main un journal de Paris, le *Courrier républicain*, qui contient quelques détails sur l'enterrement du sauveteur Mérel, et nous y trouvons le discours prononcé sur sa tombe par le brave capitaine des sauveteurs, M. de la Narde. Nous nous faisons un devoir de le reproduire.

M. de la Narde s'est exprimé ainsi :

Messieurs,

Le 13 janvier, M. le sous-secrétaire d'Etat au ministère des beaux-arts et président de notre Société française de Sauvetage, nous envoyait sur la banquette de Saumur en nous disant: « Allez, faites votre devoir, et à l'heure de la débacle prévenez-moi, et à la tête de vos camarades je viendrai vous rejoindre. » Dieu, messieurs, a béni les efforts des hommes de cœur, officiers, soldats, sauveteurs, qui ont tous contribué aux travaux et évité à Saumur les désastres qui la menaçaient; mais la campagne a été dure. De nos équipes, six hommes seulement ont pu rester jusqu'au dernier jour, jusqu'au moment où tout danger avait disparu. Les autres, blessés, malades ou accablés de fatigue, se sont vus forcés de quitter avant la fin le théâtre de la lutte; parmi ces six sauveteurs, deux étaient blessés, et un autre, transporté agonisant à l'hospice, mourait bientôt victime de son dévouement.

J'ai nommé notre camarade Mérel.

Messieurs, la vie des hommes mieux que des éloges les fait connaître. Mérel était né sauveteur, car, encore enfant, il sauvait la vie à un de ses camarades qui se noyait; plus tard, il retira de la Seine deux hommes dont l'embarcation avait chaviré; soldat, il sauvait un officier de son régiment; rendu à la vie civile, il accomplissait encore de nombreux sauvetages. Dix-huit fois notre camarade a exposé sa vie pour sauver ses semblables, et, messieurs, il faut ajouter à ces dix-huit sauvetages la campagne sur la banquette; car ce fut une vraie campagne de trente-deux jours, pendant laquelle le danger était de chaque instant.

Un fait vous fera connaître ce qu'était Mérel: « Passant un jour sur les glaces, dans un endroit difficile, j'avais recommandé à mes camarades de rester dans l'embarcation; Mérel, connaissant le danger, m'avait suivi, et, pour que je ne le vis pas, cherchait à se dissimuler derrière les glaçons; au retour, un craquement sinistre se produisit, Mérel est déjà près de moi: « Ne bougez pas, mon capitaine, laissez-moi passer devant. » Je dus employer toute mon autorité pour le forcer à rester derrière moi, pendant que j'étudiais le passage de retour. « Mais, mon capitaine, me disait-il tout désolé, je ne suis qu'un soldat, moi, et ce n'est pas au chef à s'exposer. » Voilà pour le courage et le cœur. Une autre fois, les sauveteurs avaient reçu quelque argent destiné à acheter du tabac; or, voyant que Mérel acceptait du tabac d'un camarade, je lui demandai s'il n'avait pas aussi reçu d'argent; il ne répondait rien et semblait embarrassé; ce fut un camarade qui répondit pour lui: « Il ne peut rien garder, il a encore donné son argent hier à un pauvre. »

Voilà des faits, messieurs, des faits qui font connaître un homme, et vous comprenez comme moi que tout éloge pâlit devant le récit de pareilles actions.

Ah! mon brave camarade, ton souvenir est là, profondément gravé dans nos cœurs; nous t'aimons, car tu étais bon, et ta bonté n'avait d'égal que ton courage.

A ton lit de mort, ta dernière pensée a été pour ta mère. Si, en l'embrassant, je n'ai pu mettre dans ce dernier adieu toute la tendresse que connaît seul le cœur d'une mère, j'y ai mis du moins toute l'amitié, toute l'admiration que les camarades avaient pour toi; mais depuis j'ai vu ta mère, et au lui donnant ton dernier baiser, c'était bien celui d'un fils, car maintenant ta mère nous appartient, et au nom de mes camarades, au nom de la Société française de Sauvetage qui en prend ici le solennel engagement, je puis le dire, autorisé par notre bien-aimé président, toujours dévoué quand il y a quelque bien à faire, ta mère est maintenant la nôtre, et nous l'aimons pour toi.

Nous avons lutté ensemble, et nous avons vaincu; mais si tu n'es plus là pour jouir du triomphe, Dieu t'a déjà accordé la récompense due à ton dévouement. Au revoir, Mérel; puisse-t-il m'accorder aussi un jour le bonheur et la gloire de mourir comme toi, au champ d'honneur!

Ce discours est le plus bel éloge que l'on puisse faire du regretté Mérel, qui restera un modèle pour tous ses collègues dans sa carrière de sauveteur et sur son lit de mort; il a succombé après avoir reçu tous les secours et les consolations de la religion.

Nous saisissons cette occasion pour adresser de nouveau nos félicitations bien sincères aux braves sauveteurs qui nous ont donné tant de preuves de courage et de dévouement; mais nous ne pouvons dissimuler l'étonnement que cause à Saumur la récompense décernée à M. de la Narde. Le digne capitaine de la Narde a été chargé du commandement de l'équipe qui a été envoyée à Saumur, et il n'a pas quitté notre ville pendant le long mois d'angoisses que nous avons passé; aussi eût-on désiré qu'il lui fût accordé une récompense digne des services qu'il a rendus.

Nous avons annoncé samedi la nomination de M. Sévène à la direction de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans.

M. Sévène, Breton d'origine, était sorti de l'Ecole des ponts et chaussées; en même temps que M. Solacroup, son prédécesseur. Il appartient depuis vingt-huit ans à la Compagnie d'Orléans, où il entra comme ingénieur d'arrondissement et, en cette qualité, construisit la section longeant la Loire, en 1854.

Il fut ensuite, pendant dix-huit ans, ingénieur en chef de la voie, et, depuis quatre ans, était devenu directeur des travaux neufs de construction. Dans ces dernières années, il a collaboré très-activement, avec M. Solacroup, à la discussion des conventions avec l'Etat, et même, depuis la maladie de ce dernier, il remplissait les fonctions de directeur par intérim.

Doué d'une imagination très-vive, ayant la conception hardie et facile, M. Sévène est regardé comme un des hommes les plus remarquables de la Compagnie. Tout le personnel a accueilli cet événement avec une extrême satisfaction.

M. Sévène a plusieurs fils, qui tous sont déjà parvenus à de brillantes situations et ont sorti de l'Ecole polytechnique; l'un est au Conseil d'Etat; un second, ingénieur des tabacs; un autre, ingénieur en chef de la Marine, etc.

Suicides. — La dame Fredin, âgée de 68 ans, demeurant à Dampierre, et qui depuis quelque temps ne semblait pas jouir de ses facultés, a mis fin à ses jours par strangulation. Dimanche matin, lorsque sa fille l'a perçue pendue sous un hangar, elle ne donnait plus aucun signe de vie.

Deux jours auparavant, on a également trouvé pendu, dans son domicile, un sieur Thibault, cultivateur, âgé de 60 ans, demeurant aux Montils, commune de Longue. On ignore les causes de ce suicide.

## ANGERS.

La mauvaise plaisanterie qui mettait en émoi, il y a quelque temps, le faubourg Saint-Michel, a repris de plus belle la semaine dernière. Comme autrefois, ce sont d'abord des sous qui ont été lancés; on redoublait la fameuse pluie d'argent. C'était un moyen de réveiller un peu l'attention publique. Mais il y avait cette fois-ci une innovation sur les sous qu'on jetait, il y avait des inscriptions. L'une portait des injures, un autre un défi adressé à la police, disant qu'elle n'était pas assez fine pour découvrir l'auteur de cette pluie, et promettait une récompense à l'agent qui le découvrirait.

Mais des sous, toujours des sous, cela finit par devenir cher. Aussi, probablement à bout de ressources, ou trouvant qu'en somme c'était payer plus que ça ne valait un pareil plaisir, le farceur a-t-il remplacé l'argent par des pierres.

Ces pierres, elles aussi, étaient accompagnées, à ce qu'on raconte dans le quartier, d'inscriptions injurieuses ou menaçantes. On raconte qu'une de ces inscriptions, adressée à un commerçant, dit qu'il mériterait deux balles dans le ventre; dans une autre, c'est d'un boulet, toujours dans le ventre, qu'on voudrait gratifier un habitant du quartier. Ces pierres, du reste, ont brisé les vitres de plusieurs devantures, et on cite un magasin qui a été obligé de fermer une partie de la journée de vendredi dernier.

Tels sont les récits qui courent dans le public et qui font le sujet des commentaires les plus extravagants. (Courrier d'Angers.)

L'Écho Saumurois commencera jeudi la publication en feuilleton d'une œuvre pleine d'intérêt intitulée : **Le Docteur Jacques Hervey**, due à la plume élégante de M. ARMAND LAPOINTE.

### Variétés.

### DANS LES GLACES.

Saumur, février 1880.

Nous terminions une armure en sapin et tôle d'acier pour protéger l'étrave et les flancs du bateau.

La grille était placée autour de l'hélice, le tout pour assurer notre marche à travers la débâcle des glaçons descendant la Loire avec une vitesse de 8 kilomètres à l'heure.

Il était midi; le pilote reçut de M. Tresta, ingénieur délégué de la défense de Saumur et ses faubourgs, l'ordre de se tenir en pression à 1 heure précise.

A 1 heure, tout était prêt à bord; le manomètre marquait 7 1/2. La passerelle placée, chaque homme à son poste, le pavillon aux couleurs nationales au mât d'arrière.

A ce moment de la journée, nous avions à l'avant la débâcle de tous les glaçons détachés par la dynamite et par le travail des pontonniers d'Angers et de Versailles. Ah! c'est là que nous autres provinciaux, peu habitués aux tours de force de ce genre, nous avons pu admirer le courage et le désintéressement de tous ces braves! Il était beau de les voir, la mort sous les pieds par la glace et les rapides, et autour d'eux par les éclats de leurs mines, qui faisaient trembler les vitres à 2 kilomètres de distance.

Impassibles, sérieux, tout à leur travail, ils semblaient, le soir, en revenant gaiement, leur journée faite, assez payés par le sentiment du devoir accompli. Et leurs officiers! On comprend les hommes quand on a eu le bonheur de voir leurs commandants à l'œuvre.

Ces glaces, dis-je, nous arrivant en grand, se brisaient en mugissant sur les arches du pont Cessart; les affronter semblait impossible.

Il y en avait 700 mètres de large sur une longueur indéterminée; elle était inconnue.

Et, sur tout cela, un soleil resplendissant, un vrai soleil de printemps; on ne se serait jamais douté qu'à son levé nous avions 8 degrés au-dessous de zéro.

La machine tremblait sur ses bouilleurs, les soupapes commençaient à sciller; nous étions prêts!

L'ingénieur, sortant de la mairie, arrive, des papiers sous le bras; il trouve même, au milieu du danger, le moyen de travailler; deux personnes embarquent avec lui. On relève la passerelle.

Avant partout! — Et nous voilà au milieu du courant, disputant notre chemin aux glaçons de fond qui formaient des récifs, et aux glaces de cours qui, affûtées comme des couteaux, ou pointues comme des aiguilles, malmenaient notre étrave et nos flancs.

Grâce à l'habileté du pilote Chevrier et aux soins du mécanicien Porcher, nous luttons avec avantage; la force et l'adresse étaient réunies, joints à la prudence du chef baliseur Bourdon, faisant fonction de matelot de vigie.

La conscience du danger mettait l'harmonie sur notre barque; nous savions que deux millimètres seulement de tôle d'acier nous séparaient de la mort.

Nous longeons les travaux de défense de l'île d'Offard, travaux gigantesques, effectués sous la direction du conducteur Hermé et du capitaine du 77<sup>e</sup> de ligne... et cela en si peu de temps!

Un amoncellement d'arbres et de pierres, enlevés et placés comme des plumes, et faisant une fortification si sérieuse, qu'à sa place des murs de trois pieds d'épaisseur seraient tombés dix fois.

Quel spectacle! Des hommes, des arbres, des bateaux, un monde; au milieu de tout cela, tendant leurs grands bras, les sonnettes aux coups sourds, et les chèvres aux poulies criardes.

Maçons, charpentiers, manœuvres, uniformes, bois, pierres, cordage, tout s'efforce, ploie, se place et fait l'impossible.

En bas, tout en bas, le fleuve, avec ses dents de glaces, mordant ces travaux d'un jour sans pouvoir les entamer.

Au loin, tout au loin, à l'horizon, les coups sourds et répétés de la mine, le frôlement strident des glaces passant par-dessus la digue; puis, près de nous, la vie et la force, la détente de notre bonne machine.

L'ingénieur (le Travail; le Devoir), une lunette d'une main, un crayon de l'autre, prenant des notes, assis sur un banc de l'avant.

Nous dépassons l'île d'Offard.

Là commence la lutte. Le courant, avec ses glaces, nous prend par la hanche de tribord; sous le vent, à nous est la digue, les glaces passent par-dessus à 4 mètres; nous les voyons sauter comme des marsouins et se perdre dans le tourbillon. La chute de l'eau et de la glace empêche toute conversation à bord; on ne s'entend plus. Seuls les commandements secs du pilote au matelot de vigie passent au-dessus de nos têtes; il s'agit de ne pas dériver, parce que là est le danger, là est la digue, et surtout d'éviter les siphons posés en deux endroits, énormes puisards qui traversent la digue en plongeant et où l'eau, faisant entonnoir, forme un tourbillon étourdissant.

Enfin, nous voilà passés; nous arrivons dans un grand lac relativement tranquille. Nous pouvons au moins choisir notre chenal, malgré quelques roches de glace collées au fond. Nous en voyons plusieurs qui, se détachant au remous du bateau, partent lentement pour se briser plus loin, ou se rassoient sur un moindre tirant d'eau.

Au bout d'une demi-heure de marche, le passage se rétrécit. Nous voici dans le chenal taillé par la mine et les pontonniers; de chaque côté de la rive, des promeneurs dans toutes les attitudes à nous voir passer; on est inquiet du vapeur. Plusieurs demandent où nous allons, au milieu de ces obstacles toujours renaissants, nous qui paraissions si petits dans cette grande nature sauvage.

Nous saluons en passant l'intrépide M. Mercier, le conducteur des travaux faits à la dynamite dans le canal de Souzay à Beaulieu.

Deux routes se présentent: l'une, le chenal de Beaulieu, creusé par le déplacement de la Loire, large mais peu profond, 0<sup>m</sup> 40 centimètres à peine en moyenne; l'autre, fait par les pontonniers, d'un aspect farouche, rétréci, un courant de foudre, mais de l'eau...

L'ingénieur nous fait signe à gauche. Au commandement: « Laisse arriver! » nous prenons le chenal des pontonniers.

Triste route! Vingt mètres de large à peine, bordée de chaque côté par des murs, des falaises de roches ayant jusqu'à 4 mètres de hauteur autour de nous. Plus d'horizon: de l'eau vaseuse, un courant de 4 lieues à l'heure, des glaçons, des récifs, et, pour nous consoler, des murs de glace qui s'éroulent, minés par les affouillements du courant.

Notre marche est gênée à chaque pas; notre pression est au maximum, le manomètre est à 8 1/2.

La machine laisse échapper de la vapeur de tous ses joints; cependant il faut passer... Un glaçon énorme arrive sous la quille et nous enlève de plus d'un pied. Personne ne bouge, les visages sont pâles, on a conscience du danger; seul, l'ingénieur paraît étranger; il prend des notes.

Tout à coup un autre bloc, marchant entre deux eaux, frappe notre étrave: le choc est tellement rude qu'il est fendu en deux. Tout le monde a trébuché, le bateau s'arrête, puis reprend son élan, et nous remon-

tons. On regarde à l'avant: une partie de l'étrave de blindage est emportée... Nous luttons toujours entre le ciel et la glace. Quel courant! Un tourbillon de sable et d'eau, dans lequel se sauvent des glaces flottantes à fleur et entre deux eaux.

Ah! si quelqu'un, dans cette funeste campagne, a vu la nature sauvage de près, c'est certes l'équipage et les passagers du Tago!

Trois fois notre hélice est engagée par la glace. Deux fois notre pompe, obstruée par le sable, refuse de prendre, et la pression monte toujours... Nous risquons de sauter, nous mouillons une ancre qui mord à peine, et nous faisons de l'eau à la main.

Enfin, nous arrivons où personne avant nous n'avait pu parvenir, si ce n'est le brave commandant de la Narde et ses intrépides sauveteurs.

Un obstacle insurmontable se présente: plus d'eau, ou du moins une barre de sable compacte obstrue la route.

Tournons, dit l'ingénieur, impassible; nous risquons d'être pris de travers par un bloc de fond et écrasés par les glaces flottantes.

Il nous faut aller en dérive, en soutenant un peu contre ce terrible courant pour donner un peu de prise au gouvernail afin d'assurer notre direction.

A peine avions-nous fait une retraite de 5 à 600 mètres qu'un énorme fragment de plus de 30 mètres cubes se détache du bord et vient, en nous rasant, tomber dans le fleuve. Notre bateau en fit une évitée de plus d'un mètre, chassé par son remous.

A 400 mètres environ en dessous, nous entendons les cris: « Gare! gare! » Ce sont des pontonniers et des soldats du génie qui nous avertissent qu'un morceau de glace gros comme une maison, entraîné par le courant, mais touchant de temps à autre au fond, est miné, et que la mèche est allumée.

Impossible de l'éviter! Chercher à remonter? Les glaces nous barrent la route, notre étrave est en pièce, notre blindage de bois en morceaux; nous ne pouvons plus lutter. Malgré tout, il faut passer près de ce monstre prêt à vomir la mort.

Pour tout le monde, cette minute dure un siècle! Tout à coup, arrivés à trois mètres de ce bloc, la mine éclate... Fort heureusement le glaçon ne balançait plus, elle produisit son effet perpendiculairement, sans quoi nous étions perdus. Le bateau fait une embardée de plus de deux mètres. Nous recevons une avalanche de glace brisée. C'était notre baptême!

Le chenal devient plus large, nous pouvons tourner au milieu de la fumée de poudre, et, courant gaiement notre même route, vingt minutes après nous étions embossés quai de Limoges, en face la Mairie.

UN TOURISTE.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 1<sup>er</sup> mars.  
La liquidation mensuelle s'effectue dans des conditions satisfaisantes. Les nouvelles à sensation que les baissiers ont cherché à propager ne se sont adressées qu'à des incrédules. L'argent est abondant, la situation politique économique et financière ne présente aucun aspect inquiétant. L'heure des baissiers n'est donc pas encore venue.

Le 3 0/0 cote 82.10; le 5 0/0 est à 115.80.  
Le prix des reports n'a pas dépassé 3 0/0.  
Italien, 80.60. L'Obligation égyptienne conserve une très-grande fermeté à 280; Florin, 73.75; Hongrois, lourd à 255; Russe toujours agité.  
Les actions des Sociétés de crédit sont un peu plus faibles. Banque de France, 3,210; Comptoir d'escompte, 875.

Le Crédit foncier cote 1,090. Les opérations de la Société sont très-actives, et elles prennent chaque jour une nouvelle extension.

Les demandes d'Obligations communales nouvelles ne se ralentissent pas. Ces valeurs, qui donnent lieu à six tirages annuels, sont, avec les Communales 1879 et les Foncières de la même année, les plus attrayantes de toutes nos valeurs à lots.

### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 29 février 1880.

Versements de 241 déposants (55 nouveaux), 20,723 fr. » c.  
Remboursements, 9,282 fr. 43 c.

### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

### Marché de Saumur du 28 février.

Blé de semence.	—	Huile de noix.	50	120	—
Blé nouv. (1 <sup>re</sup> .)	26	Huile chene.	50	—	—
Froment (1 <sup>re</sup> .)	26	Graine tréfle	50	—	—
Halle, moy.	25	— luzerne	50	—	—
Seigle	17	Foin (dr. c.)	780	90	—
Orge	16	Luzerne	—	780	75
Avoine h. bar.	50	Paille	—	780	55
Fèves	75	Amandes	—	50	—
Pois blancs	80	Clre jaune	—	50	190
— rouges	80	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—	—
Graine de lin	70	— qualité (52k.500)	46	—	—
Chenevis	50	— 2 <sup>e</sup>	—	41	—
Farine, culas	157	— 3 <sup>e</sup>	—	35	—

### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1877.	1 <sup>re</sup> qualité	125	à 150
Id.	2 <sup>e</sup> id.	—	à 110
Orléans, env. de Saumur 1877.	1 <sup>re</sup> id.	—	à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	—	à 100
Saint-Léger et environs 1877.	1 <sup>re</sup> id.	—	à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	—	à 100
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 <sup>re</sup> id.	—	à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	—	à 100
La Vienne, 1877.	1 <sup>re</sup> id.	90	à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	85	à 90
ROUGES (2 hect. 20).			
Souzay et environs, 1877.	—	—	à 150
Id.	—	—	à 150
Champigny, 1878.	1 <sup>re</sup> qualité	—	à 115
Id.	2 <sup>e</sup> id.	—	à 110
Id. 1877.	1 <sup>re</sup> id.	—	à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	—	à 110
Varrains, 1877.	—	—	à 110
Varrains, 1878.	—	—	à 150
Bourguell, 1878.	1 <sup>re</sup> qualité	—	à 160
Id.	2 <sup>e</sup> id.	—	à 150
Id., 1877.	1 <sup>re</sup> id.	—	à 150
Id.	2 <sup>e</sup> id.	—	à 150
Restigné 1878.	—	—	à 150
Id. 1877.	—	—	à 150
Chinon, 1878.	1 <sup>re</sup> id.	—	à 150
Id.	2 <sup>e</sup> id.	—	à 140
Id. 1877.	1 <sup>re</sup> id.	—	à 140
Id.	2 <sup>e</sup> id.	—	à 140

### VUE GÉNÉRALE

### DE LA VILLE D'ANGERS

Par M. MOLLAY.

Ce magnifique plan lithographique est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.

M<sup>me</sup> BERTHE, la somnambule du *Journal du Magnétisme* (fondé par le baron du Potet, 22<sup>e</sup> année; 6 fr. par an; le n<sup>o</sup> 25 cent.).  
Célèbre pour le traitement des **MALADIES**.  
Consult. par correspondance, 3, rue Monthabor, Paris.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

### REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskov, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N<sup>o</sup> 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revaléschiere du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revaléschiere m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N<sup>o</sup> 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revaléschiere. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revaléschiere chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TELLIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>ie</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1<sup>er</sup> MARS 1879.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	82	10		Crédit Foncier colonial	500			Canal de Suez	775	5	
3 % amortissable	83	70		Crédit Foncier, act. 500 f.	1070		15	Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	115	60	30	Obligations foncières 1877	363	75	25	Société autrichienne	580		75
5 %	115	80		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	718	75		OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	511			Crédit Mobilier	730	10		Orléans	381		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	341			Crédit foncier d'Autriche	750	5		Paris-Lyon-Méditerranée	380		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	519			Est	722	50	50	Est	380		
— 1865, 4 %	590	25	1 35	Paris-Lyon-Méditerranée	1181	25	50	Nord	384	50	
— 1869, 3 %	463			Midi	875			Ouest	381		
— 1871, 3 %	398	50		Nord	1495			Midi	380		
— 1875, 4 %	322	50		Orléans	1177	50	5	Paris (Grande Ceinture)	386	50	
— 1876, 4 %	523			Ouest	785	2	50	Paris-Bourbonnais	380		
Banque de France	3210		10	Compagnie parisienne du Gaz	1315			Canal de Suez	380		
Comptoir d'escompte	875			C. gén. Transatlantique	505		15				
Crédit agricole											

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.  
GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers)
8	56	— omnibus-mat.
9	33	— soir,
10	15	— express.
10	37	— omnibus.

(s'arrête à Angers)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures	30 minutes	du matin, direct-mat.
8	31	— omnibus.
9	40	— omnibus.
12	40	— soir, express.
4	44	— omnibus-mat.
10	38	— omnibus-mat.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,  
A Saumur, rue du Puits-Tribouillet, n° 2, et rue de la Porte-Neuve, n° 1,  
Le lundi 8 mars 1880, et jours suivants, à midi précis,  
Par le ministère de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur,  
**D'UN BEAU MOBILIER**

Dépendant de la communauté d'entre M. et M<sup>me</sup> Gauron-Lambert et de la succession bénéficiaire de M. Gauron.

Cette vente consiste en :

Meubles meublants de toutes sortes, tels que : bois de lits, commodes, armoires, tables de toilette, tables de nuit, bureaux, guéridons ;  
Un beau meuble de salon, moderne, en acajou, recouvert en velours cramoisi, rideaux, glaces, tentures, pendules, lampes, tableaux, tables à jeu, table à rallonges, chaises, fauteuils divers ;  
Batterie de cuisine en cuivre et en fer battu, verres, vaisselle, réchauds, grande quantité de linge de ménage, vestiaire, linge de corps, literie de premier choix, couvertures en laine et en coton, couvre-pieds, etc., livres divers ;  
Six fauteuils antiques, style Louis XIV ;  
Deux très-belles glaces antiques, à bandes, avec fronton sculpté ;  
Trois consoles du temps de Louis XVI ;  
Une commode antique, style Louis XIV ;  
Très-belle pendule Louis XV et son socle support, garnie de bronze rocaille ;  
Un panneau en tapisserie d'Aubusson (verdure) ;  
Trois plats octogones en porcelaine du Japon, vieilles faïences de Delft, Strasbourg, Rouen, etc. ; un lot d'argenterie ;  
Une calèche, un phaéton, plusieurs harnais ;  
Chaises et banes de jardin, vin blanc et vin rouge en bouteilles ;  
Autres meubles et ustensiles de ménage ; et quantité d'autres bons objets.

Expressément au comptant, plus 5 pour 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur chargé de la vente,  
**THUBÉ.**

(88) Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,  
APRÈS DÉCÈS,  
Au Lion-d'Or, rue de Poitiers, n° 34, à Saumur,  
Le jeudi 4 mars 1880, à midi,  
Par le ministère de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur,  
**DE DIVERS OBJETS MOBILIERS**

Tels que :

Cinq bois de lit, armoires, commodes, buffets, tables, chaises, glaces, couettes, matelas, traversins, oreillers, batterie de cuisine en cuivre et en fer battu, tables de nuit, bouteilles vides ;  
Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,  
**THUBÉ.**

(84) Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

**VENTE**  
PAR LICITATION,  
Aux enchères publiques,  
**1<sup>o</sup> DE DEUX MAISONS**  
Au bourg de Brain-sur-Allonnes ;  
**2<sup>o</sup>** D'un morceau de terre  
A la Moutonnerie ;  
**3<sup>o</sup>** D'un morceau de terre et vigne  
En Poissnière ;  
**4<sup>o</sup>** D'UN MORCEAU DE VIGNE  
En Poissnière ;  
**5<sup>o</sup>** ET D'UN MORCEAU DE TERRE  
ET VIGNE  
Au Haut-de-Jarry.

Le tout situé commune de Brain-sur-Allonnes.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-un mars mil huit cent quatre-vingt, à midi, en la salle de la mairie de Brain-sur-Allonnes, par le ministère de M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

On fait savoir :  
Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après nommées par le tribunal civil de Saumur, le vingt-un février mil huit cent quatre-vingt, enregistré,  
Et à la requête de : 1<sup>o</sup> M. Pierre Galbrun, propriétaire, demeurant à la Haute-Godinerie, commune de Vernantes ; 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Julie Galbrun, veuve de M. Elou Lesoin, ouvrière, demeurant à Saumur, rue Saint-Nicolas ; 3<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Virginie Galbrun, épouse d'abord assistée et autorisée du sieur Louis Lemé, journalier, demeurant à Saumur, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser ; 4<sup>o</sup> M. Léon-Gustave Hamet, chaudronnier, demeurant à Saumur, rue de Poitiers, agissant en qualité d'héritiers, chacun pour un cinquième, de M<sup>me</sup> Ursule Galbrun, décédée, veuve du sieur Maurice Tanneguain, en son vivant propriétaire à Brain-sur-Allonnes ;  
5<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Virginie Galbrun, épouse assistée et autorisée de M. Jean Beugnier, charpentier, demeurant à Vernantes, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser, agissant comme héritière pour un dixième de ladite dame veuve Tanneguain ;  
Et encore de : 1<sup>o</sup> M. Antoine Tanneguain, maçon, demeurant à Brain-sur-Allonnes ; 2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Virginie Tanneguain, veuve de M. Honoré Besnier, propriétaire, demeurant à Saumur, rue du Petit-Pré ; 3<sup>o</sup> M. Habert Tanneguain, charpentier, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 214 ; 4<sup>o</sup> M. Alphonse Tanneguain, boulanger, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, n° 180 ; au nom et comme cessionnaire des droits de Delphine-Françoise Tanneguain, marchande de quatre-saisons, demeurant à Paris, rue Marcadé, n° 50, suivant acte au rapport de M<sup>e</sup> Guéret, notaire à Brain-sur-Allonnes, agissant en qualité d'héritiers, chacun pour un quart, de M. Maurice Tanneguain, sus-nommé, tous co-intéressés ;  
Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;  
En présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Virginie Malécot, veuve de M. Joseph Galbrun, propriétaire, demeurant à Vernantes, au nom et comme tutrice naturelle et légale de Joséphine Galbrun, sa fille mineure, issue de son mariage avec ledit sieur Joseph Galbrun ;

2<sup>o</sup> M<sup>e</sup> Deniau, notaire à la résidence d'Allonnes, y demeurant, commis par jugement du tribunal civil de Saumur du douze février mil huit cent quatre-vingt, enregistré, pour représenter, dans les opérations de liquidation et partage dont il s'agit, M. Alexis Tanneguain, ouvrier charpentier, ayant eu son dernier domicile à Brain-sur-Allonnes, actuellement sans domicile ni résidence connus en France, présumé absent.

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Vincent Le Ray, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Marché-Noir ;  
Et encore de M. Augusta Chaloinne, propriétaire, demeurant à Longué, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Joséphine Galbrun, sus-nommée, fonction à laquelle il a été nommé suivant délibération du conseil de famille de ladite mineure, prise devant M. le juge de paix du canton de Longué, le quatre septembre mil huit cent soixante-dix-neuf ;  
Il sera procédé, le dimanche vingt-un mars mil huit cent quatre-vingt, à midi, en la salle de la mairie de Brain-sur-Allonnes, et par le ministère de M<sup>e</sup> Guéret, notaire à Brain-sur-Allonnes, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

**DÉSIGNATION.**  
Premier Lot.

Une maison, située au bourg de Brain-sur-Allonnes, composée de deux chambres, donnant sur la rue, dont une à cheminée et l'autre froide, une autre chambre froide, un serre-bois, avec cheminée, cave et lieux d'aisances, le tout au rez-de-chaussée, deux chambres hautes, dont une à cheminée, servant de salle de billard, un petit cabinet, grenier sur le tout, couvert en ardoises, le tout contenant environ deux ares trente-trois centiares, porté au cadastre de la commune de Brain sous les numéros 1697 partie, section A, et joignant vers couchant M. Foucault, vers nord et vers levant M. Blot, et vers midi la rue.

Mise à prix, quatre mille cinq cents francs, ci..... 4,500 »

Deuxième Lot.

Une autre maison, située au bourg de Brain-sur-Allonnes, composée de deux chambres à cheminée au rez-de-chaussée, et un corridor, une chambre froide, une cave dessous et un cellier, une chambre haute à cheminée avec cabinet, une mansarde au-dessus, formant un seul ensemble, un hangar, une chambre à feu et une grange, un petit cabinet et lieux d'aisances, cour et jardin dans le tenant, le tout contenant environ dix-sept ares, porté au cadastre de la commune de Brain sous les numéros 790 p, 722 p, 795 p, 798 p, 799, 800, 801, 802, 803 et 804, section B, et joignant vers couchant la route de la Loire à Vernois, vers nord M<sup>me</sup> L'Huillier, vers levant la rue, et vers midi M<sup>me</sup> veuve Taille-buis.

Mise à prix, trois mille huit cents francs, ci..... 3,800 »

Troisième Lot.

Un morceau de terre, situé à la Moutonnerie, commune de Brain-sur-Allonnes, contenant environ quarante-cinq ares cinquante centiares, porté au cadastre de ladite commune sous le numéro 1475, section A, et joignant vers levant et midi Guespin, vers couchant M. Blot, et vers nord M. Guignon et autres.

Mise à prix, mille deux cents francs, ci..... 1,200 »

Quatrième Lot.

Un morceau de terre et vigne, situé en Poissnière, commune de Brain-sur-Allonnes, contenant environ vingt-trois ares, porté au cadastre de ladite commune sous le numéro 1060, section A, et joignant vers levant Jus-seaume, vers midi un chemin, vers couchant Aubert, et vers nord un chemin.

Mise à prix, quatre cent cinquante francs, ci..... 450 »

Cinquième Lot.

Un morceau de vigne, situé en Poissnière, commune de Brain-sur-Allonnes, contenant environ seize ares cinquante centiares, porté au cadastre de ladite commune sous le numéro 1511, section A, et joignant vers levant M. Blot, vers midi héritiers Mille-rand, vers couchant Duperray, et vers nord un chemin.

Mise à prix, trois cent quarante francs, ci..... 340 »

Sixième Lot.

Un morceau de terre et vigne, situé au Haut-de-Jarry, commune de Brain-sur-Allonnes, contenant environ vingt-trois ares, porté au cadastre de ladite commune sous le numéro 322, section A, et joignant vers levant un chemin, vers midi M. Hurtaut et autres, vers couchant M. Robineau, et vers nord M. Gauron.

Mise à prix, six cent quatre-vingts francs, ci..... 680 »

Mise à prix, quatre cent cinquante francs, ci..... 450 »

Cinquième Lot.

Un morceau de vigne, situé en Poissnière, commune de Brain-sur-Allonnes, contenant environ seize ares cinquante centiares, porté au cadastre de ladite commune sous le numéro 1511, section A, et joignant vers levant M. Blot, vers midi héritiers Mille-rand, vers couchant Duperray, et vers nord un chemin.

Mise à prix, trois cent quarante francs, ci..... 340 »

Sixième Lot.

Un morceau de terre et vigne, situé au Haut-de-Jarry, commune de Brain-sur-Allonnes, contenant environ vingt-trois ares, porté au cadastre de ladite commune sous le numéro 322, section A, et joignant vers levant un chemin, vers midi M. Hurtaut et autres, vers couchant M. Robineau, et vers nord M. Gauron.

Mise à prix, six cent quatre-vingts francs, ci..... 680 »

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;  
2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes, dépositaire du cahier des charges.  
Dressé par l'avoué-licencié soussigné.  
Saumur, le premier mars mil huit cent quatre-vingt.  
**BEAUREPAIRE.**  
Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (89)  
Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> DUFOUR, huissier à Saumur.

**A VENDRE**  
**OU A LOUER DE SUITE**  
**UNE MAISON**  
Sise à Saumur, rue Cendrière, n° 13 et 15.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> DUFOUR.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> CLOUARD.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE.  
**1<sup>o</sup> UN JARDIN**, situé à Saumur, fle Mafray, sur l'avenue de l'Abbaye, d'une contenance de 435 mètres ;  
**2<sup>o</sup> ET UN AUTRE PETIT JARDIN**, situé en face du précédent et de l'autre côté de l'avenue, contenant 94 mètres.

S'adresser à M. RONDEYAT, rue des Capucins, ou à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur. (91)

Etude de M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

**VENTE MOBILIÈRE**  
Après le décès de M<sup>me</sup> DE STABREMOY.

Le dimanche 7 mars courant, à midi, il sera procédé, par ledit M<sup>e</sup> Taureau, en la demeure de ladite dame, à la vente aux enchères des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de ladite dame.

**On vendra :**  
Meubles de salon, de salle à manger et de chambre à coucher, batterie de cuisine, pendule, livres, baillottes, bouteilles vides, etc., etc.  
On paiera comptant, plus 3 0/0.

**UN COMPTABLE**, pouvant dispenser de plusieurs heures par jour, demande une ou plusieurs comptabilités.  
S'adresser au bureau du journal.

**ON DEMANDE EMPLOYÉ VENDEUR** chez MM. BEISSAT frères, Nouveautés, à Saumur. (79)

**PUITS FORÉS**

Ces PUIXS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs. Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison. S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitère (Maine-et-Loire).

**Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872 ; Londres, 1862 ; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.**

**BANDAGES HERNIAIRES**

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> V. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M<sup>me</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

**PRIX MODÉRÉS.**

Vient de paraître :

**LA FOI**  
SA NATURE  
SES PRINCIPAUX CARACTÈRES ET SA NÉCESSITÉ

Par M. l'abbé MÉRIT,  
Chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, curé de Saint-Pierre de Saumur.

Un beau volume in-8. — Prix : 6 francs.

Se trouve chez DÉZÉ, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.